Bessenay un village, une énergie

PICK'INFO

Novembre 2026

MAIRIE DE BESSENAY
Horaire d'ouverture au public
Lundis 13h30 - 18h30
Mardis, mercredis, jeudis 8h30 - 12h00
Vendredis 8h30 - 12h00 et 13h30 - 18h30

CONTACT
mairie@mairie-bessenay.fr
www.mairie-bessenay.fr
TEL : 04 74 70 80 07
Facebook / Instagram : bessenay.officiel
Rédaction : communication@mairie-bessenay.fr

NOUVEAU LABEL

POUR LA COMMUNE

BESSENAY
Ville Amie des Aînés

Le 15 septembre dernier, le conseil municipal a adopté à l'unanimité l'adhésion de Bessenay à la démarche VADA - Ville Amie des Aînés. Cette démarche vise à adapter la commune aux besoins des personnes âgées : mobilité, logement, santé, lien social, accessibilité, information et participation à la vie locale. Son objectif est simple : permettre à chacun de bien avancer en âge dans notre environnement, rendu plus accessible, solidaire et inclusif. Un nouveau label qui grandira au fil du temps et qui affirmera avec certitude qu'il est beau de prendre de l'âge chez nous.

Commission santé, solidarité et CCAS

REPAS DES AINES

Le traditionnel banquet avait lieu au Complexe sportif Jean Gouilloud, à la salle polyvalente, le dimanche 4 octobre. Ce matin-là, tout le monde ou presque était présent pour mettre en place les tables et les chaises, pour napper, pour décorer et aussi pour terminer certaines décorations soigneusement préparées en amont. Pari réussi avec environ 200 convives, un repas servi par la maison Poulard et la musique assurée par le trio Via Sud. On a chanté, discuté, mangé, dansé, on s'est amusé, le plus important de tout. Les images parlent d'elles-mêmes.















B.U.S.S

Bureau d'Utilite Sanitaire et Sociale

Nous sommes le jeudi 22 octobre, il est environ 9 h 20 et c'est un moment parfait pour accueillir, sur le parking devant la salle du Prado, un « bus » pas comme les autres. Café chaud, écoute bienveillante et conseils avisés sont au menu ce jour-là. Quarante flyers distribués sur le marché, quelques affiches collées ici et là et beaucoup de questions, selon les infirmières. La permanence de Bessenay a également été relayée par le Comité local de santé mentale et le CMP adultes de L'Arbresle.

Rendez-vous certainement apprécié : à un moment, la salle et le BUSS étaient occupés en même temps, avec une personne en attente en plus. Une demande concernant des enfants a aussi été orientée.

Premier pas réussi ! Laissons maintenant l'équipe prendre ses marques dans cette nouvelle mission, au rythme des besoins et dans le respect de la tranquillité des personnes accueillies. Les prochaines permanences auront lieu les **19 novembre** et **17 décembre 2026**. **Accueil autour d'un café, avec ou sans rendez-vous, en toute confidentialité.**

Bessenay dans VOTRE poche

PanneauPocket est une application mobile qui permet à votre mairie de vous transmettre en temps réel des alertes, actualités officielles locales et messages de prévention.

Gratuite, sans publicité, sans création de compte et sans collecte de données personnelles, l'application PanneauPocket s'installe en quelques secondes sur votre smartphone. Il vous suffit ensuite d'ajouter Bessenay à vos favoris pour recevoir les informations de la commune. Toujours présent sur le téléphone mais aussi sur une tablette, PanneauPocket est accessible également depuis votre ordinateur (www.app.panneaupocket.com).

Retrouvez sur PanneauPocket des alertes et arrêtés de la préfecture, alertes météo, coupures réseaux, travaux à venir, comptes-rendus de conseils municipaux, événements de la vie quotidienne et manifestations... **depuis chez vous ou en déplacement, au travail ou en vacances.**





Compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du 03 novembre 2026

Présents : Mesdames et Messieurs MALIGEAY, BORGOGNO, CHAZAUD, GRAND, BLANC, CAMUS, THIZY, DELACOTE, CHAUSSE, BRENIER, BOURRIN, HEAVENS, VERMEULEN, DUMAS, CROCI, MORIN, FRAISSINET,
Absent : Marc DEVOISIN (pouvoir à T. BORGOGNO), Céline MASCLAUX (pouvoir à N. FRAISSINET)

La séance est ouverte à 20h00 par Jacques MALIGEAY, Maire, qui remercie les conseillers municipaux ainsi que le public pour leur présence.
Jacques Maligeay excuse Marc Devoisin, absent, retenu en commission commerce à la CCPA et, après avoir fait l'appel des conseillers présents, déclare que le quorum est atteint.

Marian HEAVENS est nommé secrétaire de séance.
Le procès-verbal du conseil municipal du 15 septembre est approuvé à l'unanimité.

Décisions du Maire

Dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties, Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des décisions suivantes :

- Deux renouvellements de concession pour des durées de 30 ans et une pour une durée de 15 ans,
- Commande de 10 brasseurs d'air pour équiper les classes de l'école Les Echaras pour un montant de 5568.00 € HT, (demande inscrite dans le programme proposée par EDF « jepassealelectrique » attribuant une aide de 400 €/équipement. Ces équipements sont destinés à rafraichir les bâtiments scolaires)
- Commande auprès de l'entreprise Jacquard Espaces verts de la prestation d'entretien des espaces verts communaux pour un montant de 42 980.00 € HT.

Demandes d'urbanisme

Jacques Maligeay indique que les dépôts de permis de construire pour le Clos Henry sont attendus très prochainement, tant pour l'immeuble de neuf logements en accession libre que pour les sept logements sociaux.
Une société s'est portée acquéreur de ces deux lots collectifs et assure également la construction des maisons sur les lots destinés à l'habitat individuel. Elle a malheureusement pris du retard notamment dans le dépôt de pièces complémentaires relatives aux eaux pluviales qui lui ont été demandées. Ces pièces complémentaires avaient été demandées par la CCPA dans le cadre de son instruction relative aux réseaux d'eaux (usées et pluviales) ; or, le règlement de la CCPA de ces réseaux est parfois plus restrictif que celui prévu par le règlement du lotissement. La CCPA ayant la compétence eau et assainissement, c'est bien son règlement qui est applicable. De nouvelles études ont donc dû être réalisées par le promoteur afin de s'assurer que les réseaux et le bassin de rétention prévus sont conformes au règlement CCPA.
Les permis de construire ont, de fait, été refusés mais devraient être redéposés très prochainement.
Sont donc concernés les deux collectifs en accession libre et social ainsi que tous les permis des maisons individuelles.
Frédérique Morin demande quels types d'appartement sont prévus dans le bâtiment social ; il s'agit principalement de T2 et T3.

NOM	ADRESSE terrain Bessenay	OBJET	Déposé le
SCI du Conan	74 chemin des Varennes 69690 Bessenay	Construction d'un local à usage de salle polyvalente et de stockage nécessitant la démolition d'un bâtiment existant	13/10/2026
PIRAUD Sandrine	Rue du Glavaroux 69690 Bessenay	Construction d'une maison individuelle de type F4	23/10/2026

Délibération n°11/2026DE01 – Accueil de stagiaires BAFA

Afin de pouvoir accueillir au sein de la collectivité des stagiaires BAFA, le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de convention de bénévolat proposé.

Délibération n°11/2026DE02 – Création d'un emploi non permanent, contrat de projet

La commune de Bessenay dispose d'un service technique composé de 4 agents, dont un responsable. Trois agents sont concernés par un départ potentiel en retraite prochain. Afin d'assurer la continuité du service

public dans les meilleures conditions, il convient donc d'anticiper ces départs et notamment celui du responsable.
À cet effet, il est proposé de créer un emploi de contrat de projet d'une durée de 2 ans en charge de la coordination et de la gestion des services techniques, de missions opérationnelles de terrain, du suivi de l'exécution technique des projets communaux et de l'assistance et conseil aux élus.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette création de poste.

Délibération n°11/2026DE03 – Appel au mécénat pour la création d'un espace plurifonctionnel

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les collectivités territoriales ont la possibilité de faire appel au mécénat, permettant alors aux entreprises et aux particuliers du territoire d'apporter un soutien financier à un projet porté par la commune tout en bénéficiant de réductions fiscales.
Jacques Maligeay indique que des personnes ont déjà déclaré leur intérêt pour ce dispositif.
Jacques Maligeay informe également le Conseil Municipal de la confirmation par le Département d'une subvention de 120 000 € dans le cadre de la 3ème phase de la construction de l'espace plurifonctionnel. Il en profite pour remercier vivement les Conseillers Départementaux qui ont soutenu ce dossier.
Dans l'objectif de consolider le budget de l'espace plurifonctionnel, le conseil municipal approuve, à l'unanimité le développement de la démarche de mécénat et le modèle de convention proposés entre la Commune de Bessenay et le(s) mécène(s).

Délibération n°11/2026DE04 – Tarifs cantine 2027

Yolande Chazaud, rapporteuse, indique que la commission cantine s'est réunie le 24 septembre 2026 pour faire le bilan de l'année 2025/26 écoulée. Ont participé à cette commission des agents, des élus ainsi que des représentants des parents d'élèves. Le prix du coût de revient d'un repas de cantine a évolué de 7.74 %, passant de 8.14 € à 8.77 €/repas. Yolande Chazaud propose au conseil municipal une augmentation du tarif des repas du restaurant scolaire de 0.10 €, sachant que les 53 cents restants seront pris en charge par la commune.
Les nouveaux tarifs proposés sont les suivants :

	QF	Menu enfant
QF1	< de 540	5.05 €
QF2	541 à 900	5.15 €
QF3	901 à 1350	5.20 €
QF4	1351 et +	5.25 €

Les tarifs des menus adultes et « régime » évoluent respectivement à 6.90 € et 3.60 €.
Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'évolution de ces tarifs qui seront applicables au 01/12/2026.

Délibération n°11/2026DE05 – Règlement du restaurant scolaire

Yolande Chazaud, rapporteuse, propose au conseil municipal de compléter le règlement du restaurant scolaire avec des points relatifs à des règles d'hygiène et aux sanctions en cas d'attitude inappropriée de la part d'un enfant, ce qui n'était pas prévu jusqu'alors. Elle précise en outre qu'il a été convenu que le Directeur de l'école pourrait intervenir sur le temps méridien par rapport à des enfants qui ne respecteraient pas les consignes et les agents, l'autorité représentée par le Directeur de l'école étant plus importante que celle des agents du temps méridien. En contrepartie, le repas est offert au Directeur de l'école.
Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les termes du règlement intérieur relatif au fonctionnement du restaurant scolaire.

Délibération n°11/2026DE06 – Convention d'utilisation de la salle du complexe sportif de Montrottier

Jacques Maligeay rappelle que l'association de basket utilise la salle du complexe sportif de Montrottier, ne disposant pas de créneaux disponibles sur la salle Jean Guilloud suffisants pour les entraînements de toutes les équipes ; il espère que cette convention ne sera plus d'actualité l'an prochain dans la mesure où les tennis couverts permettront de libérer des créneaux sur la salle Jean Guilloud,
Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la signature d'une convention avec la commune de Montrottier relative à l'utilisation par la Société Bessenoise de Basket de leur salle des sports moyennant un coût forfaitaire de 500 € pour l'année scolaire 2026/2027.

Délibération n°11/2026DE07 – Création d'une agence postale communale : dispositif la Poste Agence Communale « LPAC »

Dans le cadre de la réorganisation du service postal sur le territoire et afin d'anticiper une éventuelle fermeture de la Poste de Bessenay, la commune s'est rapprochée de La Poste pour envisager la création d'une agence postale communale. Ce dispositif permettra d'assurer la continuité de service public postal sur la commune. Cette agence postale permettrait également de maintenir un service de proximité pour les habitants, tout en

offrant un socle de services de la Poste (courrier, colis, services financiers de base, réexpéditions…) dans un cadre adapté.
La gestion de la LPAC (La Poste Agence Communale) serait assurée par la commune, dans les locaux actuels de la mairie, avec deux agents communaux formés par la Poste. En contrepartie, la Poste verserait à la commune une indemnité mensuelle de 1211 € par mois destinée à compenser les charges liées à ce service.
Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la création d'une LPAC.

Délibération n°11/2026DE08 – CCPA, convention entretien de la voirie

Bernard Blanc, rapporteur, rappelle que les communes ont la possibilité de réaliser des prestations d'entretien sur les voiries d'intérêt communautaire grâce à leurs services internes dans la mesure où le dispositif relève d'une bonne organisation et de rationalisation des services. Cette intervention concerne la mise à disposition de matériel et de personnel
Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la signature d'une convention avec la CCPA organisant le partage de ces services pour l'entretien des abords des chaussées et les modalités de remboursement.

Délibération n°11/2026DE09 – Rapport sur le Prix et la Qualité du Service assainissement 2025

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le service de l'assainissement doit faire l'objet d'un rapport annuel sur sa qualité et son prix. Le maire de chacune des communes membres de la Communauté de Communes doit présenter ce rapport pour information à son conseil municipal.
Bernard Blanc, rapporteur, présente une synthèse du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement 2025. Il indique que :
*concernant l'assainissement collectif :
- L'état des stations d'épuration est conforme,
- Le patrimoine, hors station, est composé sur notre commune de deux bassins d'orage : La Drivonne et Bartassieux et de trois postes de refoulement : Les Marmottes, St Irénée et Jainon,
- Le coût de la part assainissement collectif sur une facture d'eau moyenne de 120 m3 est de 369 €

*concernant l'assainissement non collectif :
- 2996 installations existent sur le territoire de la CCPA représentant 6500 habitants desservis,
- le service public d'assainissement non collectif assure les contrôles de conception (37 en 2025), de réalisation (20), de vente (49) ainsi que les contrôles périodiques de bon fonctionnement (116),
- le taux de conformité des installations est de 82.2 % ; 13 % des installations doivent faire l'objet d'une réhabilitation car elles présentent un risque sanitaire ou environnemental élevé.

Le conseil municipal prend acte de cette communication.

Questions diverses

Jacques Maligeay informe le conseil municipal qu'une commission générale relative au dossier de la propriété Bernard aura lieu le mardi 15 décembre à 18h30, avant le conseil municipal prévu à 20h00. Frédérique Morin demande où en est ce dossier. Jacques Maligeay indique que cette commission générale sera mise à profit pour faire un point complet sur ce dossier qui nécessite beaucoup d'énergie. Ce mardi 03 novembre, Jacques Maligeay a passé l'après-midi avec les services du Département pour avancer sur le déclassement de la propriété de la zone PENAP (Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains) ; un courrier des services de l'État devrait confirmer qu'il s'agit bien d'une erreur matérielle.

Jacques Maligeay informe également le Conseil Municipal du projet de plantation d'une haie, porté par Fernand Béron, avec l'APE. Ce projet est réalisé en partenariat avec l'école les Echaras. L'agriculteur Victor Ceschino, exploitant du terrain sur lequel la haie sera plantée assurera les travaux de terrassement, l'APE fournira les arbres et l'école participera à la plantation. Ce projet est soutenu par une subvention exceptionnelle de la CCPA, celui-ci n'entrant pas dans le cadre très précis des fonds de concours existants proposés par la CCPA.

Jacques Maligeay remercie ensuite Bernard Blanc pour le travail effectué et l'installation de bacs de collectes verticaux à la Brévenne : deux grands bacs ont remplacé les containers plastiques. Une dératisation est en cours pour supprimer les derniers nuisibles, ces bacs ayant déjà bien amélioré la situation.

Des remerciements sont également adressés à Christèle Brenier pour l'organisation du repas des aînés, servi par un traiteur et animé par un groupe musical. Plus de 200 personnes ont participé. Pour l'édition 2027, le budget alloué à ce repas sera défini en mars, à l'occasion du vote du budget.

Concernant le logement d'urgence dans le bâtiment de la Poste, il a bénéficié d'un rafraîchissement des peintures grâce aux 4 jeunes bessenois (Calahan, Mya, Emma et Mina) qui ont participé au chantier jeunes du 19 au 23 octobre. Jacques Maligeay remercie également l'entreprise GSR à Mions qui a offert des sols plastiques qui seront posés dans les prochains jours par l'équipe technique.

Thierry Borgogno indique que le chantier de l'espace plurifonctionnel avance bien et que les délais sont respectés, notamment grâce au professionnalisme de l'architecte et de la conductrice des travaux qui gèrent le suivi du chantier. Les portes ont été posées, les fenêtres vont suivre. Le bâtiment sera hors d'eau et hors d'air mi-novembre. Concernant l'espace autour du bâtiment, une réflexion est en cours en collaboration avec l'entreprise Perret, pour une utilisation optimale. Les terrassements se terminent ; la grue a été enlevée fin octobre. Suivront les travaux intérieurs mais sans risque désormais par rapport aux intempéries. Thierry Borgogno propose aux élus une nouvelle visite de ce chantier.
Jacques Maligeay ajoute que le budget est également parfaitement tenu à ce jour, avec des plus-values et des moins-values qui s'équilibrent. Le suivi budgétaire est également très précis. L'architecte connait tous les plans et maîtrise parfaitement le dossier. La conductrice des travaux est très ferme avec les entreprises. Tout ceci permettant à ce chantier, tant au niveau des travaux qu'en termes budgétaires, d'être très encadré. Jacques Maligeay précise enfin qu'une nouvelle demande de subventions a été adressée à la Région.

Bernadette Grand indique que le BUSS (Bureau d'Utilité Sanitaire et Sociale) est arrivé pour la première fois à Bessenay le jeudi 22 octobre. La présence du BUSS sur la commune est particulièrement intéressante par rapport au manque, sur notre territoire, de médecins et assistantes sociales. Plusieurs rencontres avaient eu lieu en amont pour aboutir à une mise en place fin octobre. A l'occasion de cette première permanence, 6 personnes sont venues consulter. Les élus ont profité du marché ce jeudi-là pour communiquer sur ce nouveau dispositif. Bernadette Grand remercie tous les élus présents à cette occasion.
Le BUSS viendra une fois par mois, le jeudi, et pourrait venir deux fois en cas de fréquentation importante. Bessenay est la première commune du territoire à accueillir le BUSS, qui est une vraie opportunité pour aider les collectivités à trouver des solutions de soins mais également pour toutes les personnes en rupture de soin. La présence du BUSS sur le village est le premier résultat concret des actions menées par cette nouvelle commission santé et solidarités. Bernadette Grand s'en félicite et fait le vœu que beaucoup d'autres suivront. Frédérique Morin demande où en est l'ouverture de la « maison médicale » prévue sur La Giraudière. Jacques Maligeay indique que des petits travaux supplémentaires ont été demandés par les professionnels de santé et que l'ouverture est prévue à la mi-novembre.

Jacques Maligeay propose d'apporter des réponses aux questions orales posées en amont du conseil municipal à l'occasion du prochain conseil municipal du 15 décembre.

Jacques Maligeay rappelle enfin que l'ensemble des élus est invité à la cérémonie de la passation de commandement du SDMIS de Bessenay qui aura lieu le 07 novembre à la salle polyvalente. La permanence des élus en mairie ce samedi-là a d'ailleurs été annulée.

La commission énergétique de la CCPA recherche de nouveaux bâtiments à visiter ; David Croci demande si une invitation pourrait leur être adressée pour une visite en janvier de l'espace plurifonctionnel. Jacques Maligeay lui répond par l'affirmative.

Thierry Borgogno rappelle également que tous les élus sont appelés à se mobiliser pour l'organisation du téléthon le 08 décembre, dès 13h30, sur la place du Marché.

La séance est levée à 22 h 00. Prochain Conseil Municipal le 15 décembre 2026 à 20h00

Culture

ET SI LE CINEMA RETROUVAIT SA PLACE A BESSENAY ?

En salle comme en plein air, la nouvelle équipe municipale souhaite permettre aux Bessenoises et aux Bessenois de profiter de séances de cinéma à l'horizon 2027. La future salle plurifonctionnelle, actuellement en construction et encore à la recherche de son nom, sera équipée pour accueillir ces rendez-vous parmi les nombreuses animations culturelles qu'elle pourra proposer.

Mais avant d'éteindre les lumières et de lancer la première projection, nous avons besoin de vous ! Un groupe d'élus et d'habitants s'est déjà constitué pour réfléchir à ce projet, avec notamment la création d'un ciné-club parmi les pistes envisagées.

Vous aimez le cinéma, vous avez des idées ou simplement l'envie de participer à cette aventure ? Rejoignez le groupe en laissant vos coordonnées à l'accueil de la mairie.

Parmi les rendez-vous de Monsieur le Maire

29 septembre 2026
Visio conférence avec Monsieur Laurent MENARD (Groupe la Poste) - Agence postale communale

12 octobre 2026
Échanges avec Monsieur Bruno GIPPET, chef de projet Villages d'Avenir, pour les problèmes relatifs aux PENAP – propriété Maison Bernard

22 octobre 2026
Rdv en mairie avec EPORA et Rhône Saône Habitat – propriété Maison Bernard.

AGENDA 2026 – Novembre - Décembre

Date	Évènement	Organisateur
Jeudi 19 novembre	Cinéma AMD	ADMR Bessenay
	AG Gymnastique adulte	Gym. Adulte
Vendredi 20 novembre	Vente de fromage	CPE
Samedi 21 novembre	SBB Match de championnat	SBB
Dimanche 22 novembre	Marché de Noël	Noyeau2
Jeudi 26 novembre	Après-midi de la Drivonne	ADMR Bessenay
Vendredi 27 novembre	AG Élective pêche	Peche
	Soirée Jeux	Bibliothèque
Samedi 28 novembre	SBB Match de championnat	SBB
	Sainte-Barbe	Pompiers
Vendredi 04 décembre	Repas de la bibliothèque	Mairie
	Distribution de sapin	CPE
Samedi 05 décembre		
	SBB Match de championnat	SBB
Dimanche 06 décembre	Brocante	APE
Mardi 08 décembre	Téléthon	Mairie
Jeudi 10 décembre	Cinéma AMD	ADMR Bessenay
Samedi 12 décembre	SBB Match de championnat	SBB
Jeudi 17 décembre	Après-midi de la Drivonne	ADMR Bessenay
Vendredi 18 décembre	Livres et vin chaud	CPE
	Marché de Noël - LA GIRAUDIÈRE	Le Sou des Écoles
	Tournoi tennis ballon	SC Bigarreaux Foot
Samedi 19 décembre	SBB Match de championnat	SBB
Dimanche 20 décembre	TCB Championnats Junior	TCB

ADMR de Bessenay

Une association de proximité au service du maintien à domicile

Avec 21 salariés, 108 bénéficiaires et 11 bénévoles, l'ADMR de Bessenay intervient sur cinq communes : aide à la toilette, entretien du logement, accompagnement dans la vie quotidienne et portage de repas. Notre objectif : permettre à chacun de vivre chez soi le plus longtemps possible, dans la dignité et de bonnes conditions.

Une association portée par l'engagement

Le bureau assume des responsabilités comparables à celles d'une direction d'entreprise : finances, ressources humaines, recrutement, plannings, réglementation et relations avec les partenaires. Je remercie sincèrement les administrateurs pour leur engagement et le temps consacré à la continuité de nos services.

La Fédération ADMR du Rhône apporte un appui technique et logistique précieux. L'association doit aussi respecter ses directives administratives et comptables, ainsi que les procédures nationales, tout en tenant compte des réalités du territoire.

La qualité de l'accompagnement repose sur les formations, les réunions d'équipe mensuelles et l'analyse des pratiques professionnelles. Ces temps d'échange aident les salariés à partager leurs expériences et à améliorer leurs interventions.

Des services essentiels au quotidien

Depuis janvier, les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et les services d'aide se rapprochent dans le cadre du service autonomie à domicile (SAD) mixte, avec des interventions partagées avec les SSIAD de L'Arbresle et de Saint-Laurent-de-Chamousset.

Notre territoire est étendu, avec des routes étroites et sinueuses qui allongent les trajets, augmentent les frais de déplacement et fatiguent les salariés. Le portage de repas est aussi une visite attendue et un lien précieux, notamment pour les personnes isolées ; le soutien financier des communes est indispensable à son maintien.

La salle communale de la Drivonne est gracieusement mise à la disposition de l'ADMR. Chaque jeudi après-midi, les bénévoles y accueillent tous les habitants, bénéficiaires ou non, pour un moment convivial de rencontre, de partage et d'activités. En cinq ans, plus de 100 personnes ont participé à ces rendez-vous.

L'achat de nos locaux : un ancrage au cœur de l'espace santé

En 2022, l'association est devenue propriétaire de locaux spacieux et fonctionnels au sein de l'espace santé, avec un parking, grâce notamment au soutien financier des cinq communes.

Un équilibre financier fragile

La baisse de certains plans d'aide, la hausse des charges, les frais de déplacement et les difficultés de recrutement fragilisent notre équilibre financier. Dans une population qui vieillit et dont les besoins augmentent, l'engagement des salariés et des bénévoles ne peut, à lui seul, compenser durablement l'insuffisance des moyens.

Continuer à faire vivre la solidarité

Préserver l'ADMR, c'est protéger les personnes accompagnées, soutenir les familles et préserver les emplois. Ensemble, avec le soutien moral et financier des cinq mairies, poursuivons notre engagement solidaire en faveur du maintien à domicile.

Infos Diverses

○ **Bibliothèque municipale**

NOUVEAU : L'adresse électronique de la bibliothèque a changé. Vous pouvez joindre les bénévoles par mail contact@bibliotheque-bessenay.fr.

La bibliothèque sera ouverte les mercredis 23 et 30 décembre. Cependant elle sera fermée les 24, 25, 26 et 31 décembre ainsi que les 1 et 2 janvier 2027. Prenez bien vos précautions si vous voulez de la lecture pendant les fêtes que nous vous souhaitons pleines de lumières et de joie.

○ **CCPA – La GRANDE collecte solidaire des jouets**

Pendant tout le mois de novembre, venez participer à la grande collecte solidaire de jouets organisée à la mairie de Bessenay par les éco-organismes Ecosystem et Ecomaison, le SYTRAIVAL et la CCPA ! Une fois collectés, les jouets seront triés, valorisés et proposés lors des ventes solidaires de Noël de la Ressourcerie de L'Arbresle. Une action concrète qui favorise à la fois le réemploi, la réduction des déchets et la solidarité !

○ **Message d'Aurélien Bari – ORTHOPTISTE**

Je vous propose désormais au sein de mon cabinet, un service de téléconsultation en ophtalmologie.
Concrètement, ce service est disponible sans ordonnance et s'adresse aux patients âgés de plus de 6 ans sans pathologie oculaire connue. Tous les examens (fond d'œil, prise de tension oculaire et vérification de la vue) sont réalisés au sein du cabinet, puis le patient consulte en visio un ophtalmologue du groupe Point Vision sous 2 à 3 jours.

Infos : Espace Santé de Bessenay, 6 Chemin de le Drivonne

○ **La Laverie du Coin**

Ouverte 7 jours sur 7, de 6h à 22h, elle propose quatre machines à laver (deux de 6 kg, une de 11 kg et une de 20 kg) ainsi que deux sèche-linges de 20 kg. Les lockers sont également disponibles pour la réception et l'envoi de vos colis.

Infos : 2 rue de la Brévenne, Bessenay ; 06 76 67 42 28

○ **Mon Pays de L'Arbresle.fr : découvrez, rencontrez, consommez local !**

Sur le site www.monpaysdelarbresle.fr, retrouvez **un annuaire** des professionnels, associations et structures du territoire, **un blog** mettant en lumière des initiatives et des acteurs locaux, et **l'agenda des événements et animations du Pays de L'Arbresle.**

O **Horaires de Noël** (Reçus avant la date de bouclage du Pick'Info)

Proxi	• Mercredi 23 décembre 08h00 – 15h00 • Jeudi 24 décembre 07h30 – 17h00 • Vendredi 25 décembre 08h00 – 12h00 • Samedi 26 décembre 07h30 – 12h30 • Jeudi 31 décembre 07h30 – 17h00 • Vendredi 01 janvier 2027 08h00 – 12h00	Barista Café	•Samedi 19 : de 7h à 13h puis 16h à 19h •Dimanche 20 : de 7h à 13h •Mardi 22 : de 7h à 13h puis de 16h à 19h •Mercredi 23 : de 7h à 13h puis de 16h à 19h •Jeudi 24 : de 7h à 13h puis de 16h à 19h •Vendredi 25 : de 7h à 13h •Samedi 26 : de 7h à 13h •Dimanche 27 : de 7h à 13h •Mardi 29 : de 7h à 13h puis 16h à 19h •Mercredi 30 : de 7h à 13h puis de 16h à 19h •Jeudi 31 : 7h à 13h puis de 16h à 19h •Vendredi 1 : de 7h à 13h •Samedi 2 : de 7h à 13h •Dimanche 3 : de 7h à 13h •Fermeture les lundis 21 et 28
La Savonnerie Yanaëlle	Fermeture exceptionnelle du 25 décembre 2026 au 4 janvier 2027 inclus, réouverture le mardi 5 janvier 2027 à 9h00	Elise optique	Fermeture Le samedi 26 décembre et le samedi 2 janvier 2027
Salon Beaut'i	Fermeture des lundi 28/12 au dimanche 03/01 inclus	L'Institut Lys Passion	Fermé à partir du 24 décembre à 17h, le 25 et 26 fermé toute la journée. Ouverte le lundi 28, mardi 29 et mercredi 30 aux horaires habituels. Et fermé du 31 décembre au 17 janvier 2027 pour travaux de façade et modification à l'intérieur.
La Guinguette de l'Étang	Seuls le bar et la terrasse restent ouverts en novembre, les samedis et dimanches, de 13h30 à 17h00. Les terrains de pétanque sont également toujours accessibles.	La Trattoria des Monts	Fermeture du 23 décembre au 1er janvier

Infos Associations

O CHASSE : DATES ET RÈGLES À CONNAÎTRE

Selon l'arrêté préfectoral n° DDT-2026-A43 du 23 juin 2026, la période générale de chasse à tir est ouverte du 13 septembre 2026 à 8 h au 28 février 2027 au soir. La chasse est autorisée entre une heure avant le lever du soleil et une heure après son coucher.

Au titre de la chasse, il n'y a pas de distance déterminée qui limite sa pratique à proximité des habitations et de leurs dépendances. Ainsi, les terrains jouxtant les habitations dont les propriétaires n'interdisent pas la chasse sont chassables. La courtoisie et le respect envers les habitants et tous les usagers de la nature s'imposent néanmoins.

En revanche, le tir en direction d'une habitation, d'une route, d'un chemin, d'un lieu public (stade ou lieu de rassemblement), d'une ligne électrique ou téléphonique est interdit.

À Bessenay, les jours habituels de chasse sont les jeudis et les dimanches, du deuxième dimanche de septembre au deuxième dimanche de janvier. Toutefois, pour réaliser le plan de chasse du grand gibier, des battues peuvent être organisées tous les jours de la semaine. Le chevreuil, le cerf, le daim et le sanglier font en effet partie des espèces pouvant être chassées tous les jours.

Les secteurs concernés sont alors signalés par des panneaux et les chasseurs portent des vêtements spécifiques de couleur orange. L'arrêté préfectoral n° DDT-2026-A86 du 22 juillet 2026 autorise également le tir du chevreuil à la grenaille dans l'unité cynégétique des Monts d'Arjoux–Popey–Turdine, à laquelle appartient Bessenay. Retrouvez les deux arrêtés préfectoraux dans leur intégralité sur le site de la commune.

O L'Union des Pêcheurs et Riverains de la Brévenne

1. L'AAPPMA de BESSENAY invite ses adhérents disposant d'une carte de pêche annuelle ou offre d'automne 2026 à participer à **l'Assemblée Générale Extraordinaire** du vendredi 27 novembre 2026 à 19h30, à la salle du Trapèze, rue du Nord à Bessenay :
 a/ Élection des membres du Conseil d'Administration (CA) ; les adhérents disposant des cartes 2025 et 2026 peuvent être candidats au CA ; dans ce cas, il vous est conseillé de vous adresser à l'AAPPMA en envoyant un courriel à : aappmabessenay@gmail.com ; ceci facilitera l'organisation de l'élection.
 b/ Elle sera suivie d'une réunion du nouveau CA qui élira le nouveau Bureau pour les 5 ans à venir.
 c/ La soirée se terminera autour d'un buffet.
 Comptant sur votre présence et votre participation active à ce rendez-vous ! Bien cordialement
 Le Bureau de l'AAPPMA de BESSENAY

2. **Nouveau dépositaire** :
 « l'Union des Pêcheurs et Riverains de la Brévenne (AAPPMA de BESSENAY) » vous informe qu'un nouveau dépositaire pour la vente des cartes de pêche est maintenant présent sur la commune de BESSENAY : il s'agit du commerce « Y'a que de belles Gourmandises » situé à LA BRÉVENNE au 1 route de la Giraudière 69690 Bessenay (tél : 06 25 80 76 20 – courriel : rolland71.hr@gmail.com) ; même si les parcours de pêche de notre secteur sont fermés depuis le 21 septembre 2026 (1ère catégorie piscicole : salmonidés dominants), la pêche reste ouverte en 2ème catégorie piscicole (poissons blancs et carnassiers dominants).
 Pour la saison 2027, ce nouveau dépositaire pourra donc vous accueillir : les cartes 2027 seront en vente à compter du 15 décembre 2026.

O Le Tennis Club de la Brévenne

TCB organise la 33° édition de la Soupe aux choux. Cette traditionnelle manifestation aura lieu le dimanche 17 janvier 2027. Voir flyer ci-joint pour le programme. Inscription avant le 13 janvier 2027 sur Hello Asso. Pour tous renseignements : Bernard FONTBONNE 06 86 43 68 22.

O Grain de sel

Tous les mardis de 8h30 à 11h30 (hors vacances scolaires) l'équipe de Grain de sel vous accueille 17 rue du Nord (sous l'école maternelle) à Bessenay.
Grain de sel est un lieu d'accueil pour les parents, les grands-parents accompagnés de leur(s) enfant(s) ou petit(s) enfant(s) âgés de 0 à 6 ans. Pour les enfants : jouer, observer, explorer tout seul ou avec d'autres... vos enfants, rassurés par votre présence, découvrent cet espace de jeux partagé. Pour les parents ou les grands-parents : Sortir de chez soi, prendre un temps de pause, rencontrer, échanger avec l'équipe et d'autres adultes. En bref : créer du lien ! 1€ par famille et on reste le temps que l'on veut ! Venez les rencontrer et découvrir cet espace éphémère aménagé chaque mardi matin pour vous accueillir.

O La chorale « Chorzeam » Bessenay

Propose aux choristes motivés d'intégrer le chœur pour la saison « Chants du monde et Chansons ». Rendez-vous tous les mercredis 19h-20h45 Salle du Trapèze. 2 séances d'essais possibles. Répertoire varié, échauffement vocal et corporel avant chaque séance dans le but de progresser ensemble et se faire plaisir. Convivialité et bonne humeur ! 2 concerts dans l'année.

Contact : Cécile PIEPLU, formatrice vocale cheffe de chœur, art thérapeute de la voix : 06 16 18 07 98

O Octobre Rose aux après-midis de la Drivonne

Un grand merci à tous les généreux donateurs qui nous ont rejoints ce jeudi 22 octobre pour partager un bel après-midi autour des lectures à voix haute et du film *Le Temps des secrets*. Merci pour leur présence, leur générosité et leur soutien à cette belle cause. Ces moments de culture, d'émotion et de convivialité prennent encore plus de sens lorsqu'ils contribuent à soutenir les malades et la recherche contre le cancer. Merci à toutes et à tous d'avoir fait de cet après-midi un joli moment de solidarité !

O Le Sou des Écoles ouvre les portes de son Marché de Noël

Petits et grands, laissez-vous emporter par l'ambiance féerique de la soirée de Noël : illuminations scintillantes, idées cadeaux, savoir-faire locaux, gourmandises et surprises vous attendent...le vendredi 18 décembre sur le parking de la Giraudière.

Exposants professionnels et particuliers sont bienvenus !
Plus d'informations, les inscriptions au 06 80 16 31 72

O Tombola de Noël de la classe en 7



Profitez de plateaux de fromage et de saumon fumé, parfaits pour les fêtes de fin d'année, à gagner ou à commander dès maintenant ! La classe en 7 de Bessenay organise sa tombola de Noël, ouverte à tous.

Plusieurs formules s'offrent à vous pour participer et vous régaler pour les fêtes de fin d'année :

a/ La grille de tombola traditionnelle : les grilles sont disponibles directement auprès des conscrits de la classe en 7 de Bessenay.

b/ La commande directe : il est également possible de réserver vos produits en ligne via la plateforme HelloAsso.

À gagner ou à commander : Des plateaux de fromage ou du saumon fumé (1kg)

Calendrier et modalités :

Clôture des ventes et des commandes : fixée au vendredi 4 décembre. Retrait des commandes et remise des lots : le mercredi 23 décembre, de 17h à 20h, directement sur la place du marché à Bessenay.

Contact et renseignements :

classeen7bessenay@gmail.com ou 06 78 50 97 20



O Nouveau au cimetière

À la suite de la rénovation du portail situé côté parking du nouveau cimetière, l'accès piétonnier est désormais accessible.

<----

O Remerciement - Les petits gestes qui font la différence

Bouteilles, canettes, emballages, dépôts sauvages... Derrière la propreté de nos chemins se cachent parfois des habitants qui, lors de leurs promenades, prennent le temps de ramasser les déchets abandonnés et de signaler les situations nécessitant une intervention.

Sans recherche de reconnaissance, ces actions citoyennes méritent un simple clin d'œil et un grand merci.



Elles rappellent que préserver notre environnement est l'affaire de tous.

O Marché de Noël





EH CHERRY FESTIVAL / *FETE DE LA CERISE*

Bessenay et ses villages partenaires vibreront les 2, 3 et 4 juillet 2027. Le week-end sera placé sous le signe de la musique et de la fête.

Vendredi 2 et samedi 3 juillet : Eh Cherry Festival
Le festival s'installe à l'Amphithéâtre de la Cerise pour deux soirées de concerts. La **programmation** sera dévoilée le **11 décembre 2026**. Des artistes de renom (pop, rock, chanson française) et des talents locaux sont attendus !

La billetterie ouvre le 18 décembre 2026 ! Rendez-vous sur le site du Festival. Bonne nouvelle pour vos cadeaux de fin d'année : jusqu'au 31 décembre le pass - deux jours est au prix de 70 Euros (au lieu de 80 euros).

Dimanche 4 juillet : la Fête de la Cerise (Organisée par le Comité des Fêtes)
La fête investit le village de Bessenay pour célébrer les 50 ans de la fête de la Cerise, (Marché de la Cerise et du Terroir, Concours, Défilé, Repas, Concerts). **Journée entièrement gratuite !**

Vous pouvez suivre toute l'actualité du festival sur le nouveau site ehcherryfestival.fr et nos réseaux sociaux Facebook et Instagram.

Il est bon à savoir :
Le Eh Cherry Festival regroupe les trois villages, Bessenay, Bibost et Saint-Julien avec plus de 200 bénévoles. L'assemblée générale de l'association et la réunion des bénévoles aura lieu le 12 mars 2027 à 19h30. Le lieu reste à préciser. **Si vous voulez être bénévole et que vous habitez sur l'une des trois communes merci d'envoyer un courriel à** : benevoles@ehcherryfestival.fr

Si vous voulez être partenaire, mécène : Les dons effectués au profit de notre association ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66 % du montant versé pour les particuliers et 60% pour les entreprises dans les conditions prévues par la législation en vigueur. Par exemple : Un don pour un particulier de 100 € ne vous coûte réellement que 34 €. Merci d'envoyer un courriel à : partenaires-mecenes@ehcherryfestival.fr

O Téléthon 2026 : tous mobilisés ! 💛
Mardi 8 décembre dès 16h30, rendez-vous sur la place du village !
Tyrolienne, gaufres, frites, hot-dogs, buvette, livres, lampions, chasse aux intrus, course à pieds pour tous... Associations, commerçants et municipalité vous attendent nombreux pour un moment convivial et solidaire au profit du Téléthon !



Conception, impression, diffusion : Mairie de Bessenay